

HONGRIE

Le PIB par habitant s'est rapproché de la moyenne de la zone de l'OCDE, mais l'écart reste très marqué à cause d'un niveau relativement faible de productivité et d'utilisation des ressources en main-d'œuvre. Des progrès ont été accomplis ces dernières années pour stimuler l'offre de main-d'œuvre, mais il faut poursuivre l'effort, en particulier dans les domaines évoqués ci-après.

Priorités fondées sur des indicateurs

Réduire le coïnc fiscal sur les revenus du travail

Le coïnc fiscal moyen pour les ménages monoactifs et biactifs compte parmi les plus élevés dans la zone de l'OCDE, à cause des lourdes charges sociales des employeurs. Cela freine la demande de main-d'œuvre et incite à sous-déclarer certaines activités économiques.

Mesures prises : plusieurs initiatives ont été prises récemment pour alléger l'imposition effective des travailleurs à bas revenu, avec en particulier la création de crédits d'impôt subordonnés à l'exercice d'un emploi, qui réduisent le taux marginal effectif d'imposition de cette catégorie.

Recommandations : réduire le coïnc fiscal à moyen terme en allégeant les charges sociales et financer cette baisse en préservant le rythme de réduction des dépenses publiques, en particulier pour les transferts sociaux et les subventions, et en prenant de nouvelles mesures pour accroître l'efficacité des services publics. Afin d'améliorer le revenu net des titulaires de bas salaires, continuer de remplacer les abattements et déductions d'impôts par des crédits d'impôt liés aux revenus du travail.

Réduire les incitations du départ anticipé à la retraite

Le régime d'invalidité, qui n'était pas conçu au départ dans l'optique d'un revenu pour la retraite, a fini par décourager la poursuite de l'activité chez les travailleurs âgés, contribuant ainsi à la très forte augmentation du nombre des retraites anticipées. Ce problème est aggravé par la possibilité de retraite via l'assurance chômage.

Mesures prises : une loi entrée en vigueur au début de 2008 renforce l'incitation à travailler en mettant davantage l'accent sur la réadaptation lors de l'évaluation du taux d'invalidité. Un amendement créé en 2008 rendant les critères pour la retraite anticipée considérablement plus strict, et qui dans un premier temps augmenterait le nombre d'années de contribution afin d'être éligible au programme de retraite anticipée – effective en 2009, et abolirait le système de retraite qui permettrait à certaines personnes de prendre leur retraite à plein régime à partir de 2013. Aucune mesure n'a été prise pour atténuer la possibilité de prendre sa retraite via l'assurance chômage.

Recommandations : pour appuyer l'action en faveur de la réadaptation, s'attaquer aux blocages administratifs du système de placement. Favoriser la poursuite de l'activité des travailleurs âgés en relevant l'âge normal de la retraite et en modifiant encore les pensions de retraite anticipée ou de retraite après l'âge normal.

Assouplir les réglementations concernant les entreprises

Les lourdes formalités administratives auxquelles doivent se conformer les entreprises découragent l'entrepreneuriat, ce qui nuit à la croissance de la productivité. Des restrictions spéciales s'appliquent pour l'entrée dans les services professionnels et le commerce de détail. En ce qui concerne les industries de réseau, les opérateurs historiques disposent dans certains cas d'un pouvoir de marché excessif.

Mesures prises : les mesures prises récemment dans le secteur de l'énergie ont essentiellement consisté à promouvoir la séparation verticale et à réduire les subventions tarifaires dont bénéficiaient les ménages. La société nationale de transport aérien a été privatisée en 2007 et la privatisation de l'activité marchandises de la société nationale de chemins de fer a été lancée.

Recommandations : simplifier les procédures d'entrée et de sortie et alléger dans le commerce de détail et les services professionnels l'autoréglementation et les dispositions législatives et réglementaires. Limiter encore l'intervention de l'État dans le fonctionnement des industries de réseau en assouplissant l'encadrement des prix. Mettre fin aux contraintes qui subsistent et qui empêchent la liberté de choix du prestataire de services de télécommunication, afin d'intensifier la concurrence dans ce secteur.

Autres grandes priorités

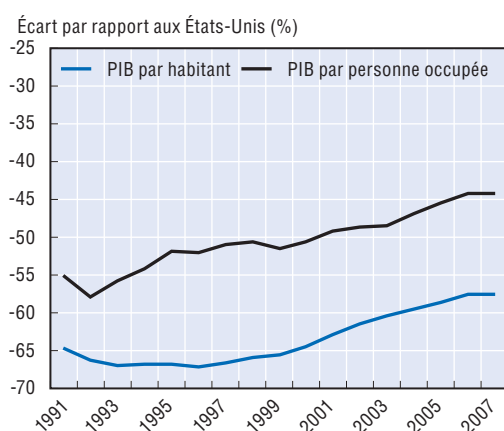
- **Système éducatif.** Améliorer l'efficacité et l'équité du système éducatif en repoussant la sélection précoce des élèves et en réaménageant la formation des enseignants, tout en remédiant aux problèmes d'incitation liés à leurs barèmes de rémunération. Renforcer la formation professionnelle de façon qu'elle soit plus adaptée au marché du travail et fournir aux élèves des services d'orientation les renseignant sur l'éventail des programmes existants et leurs débouchés. Mettre en place à l'université des droits de scolarité se doublant de prêts étudiants remboursables en fonction du revenu ultérieur.
- **Efficacité du secteur public.** Promouvoir des modalités plus efficaces de gestion des dépenses publiques en exécutant des programmes visant à moderniser l'administration et à assurer une prestation des services qui soit plus efficace en termes de coût. Au niveau local, favoriser la collaboration entre les communes en les incitant plus efficacement à tirer parti des économies d'échelle. Faciliter en outre le suivi et l'évaluation de la réalisation des objectifs des administrations publiques.

HONGRIE

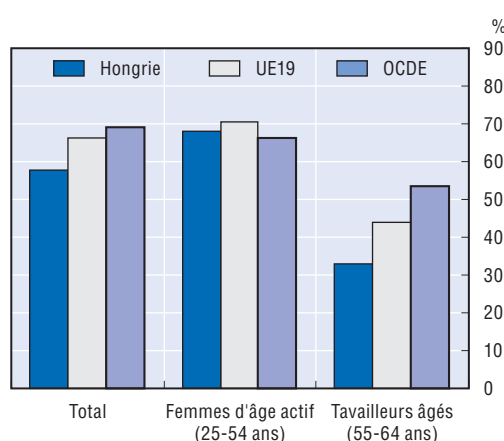
Indicateurs structurels

Taux annuel moyen de croissance tendancielle, en pourcentage

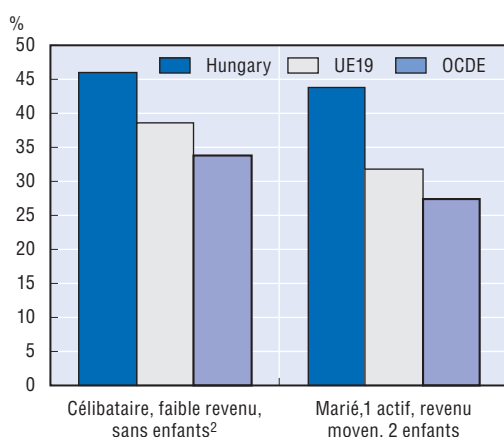
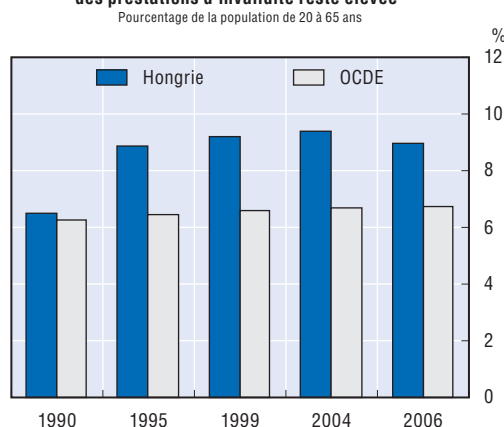
	1997-2007	1997-2002	2002-2007
PIB par habitant	4.2	4.7	3.8
Utilisation des ressources en main-d'œuvre	0.8	1.3	0.4
dont : Taux d'emploi	1.0	1.3	0.7
Nombre moyen d'heures travaillées	-0.1	0.0	-0.3
Productivité du travail	3.4	3.3	3.5
dont : Intensité capitalistique
Productivité multifactorielle

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, vol. 2008/2, n° 84.A. Les écarts de PIB par habitant et de productivité diminuent mais restent toujours importants¹

B. Le taux d'emploi des travailleurs âgés est très faible, 2007




C. Les coins fiscaux moyens sont relativement élevés, 2007

D. La part de la population d'âge actif percevant des prestations d'invalidité reste élevée³

1. Écarts en pourcentage avec le PIB par habitant et par personne occupée des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.
2. Un faible revenu correspond à deux tiers du salaire moyen.
3. Les prestations d'invalidité incluent les primes versées par les régimes auxquels les bénéficiaires ont directement cotisé, ceux auxquels ils n'ont pas directement cotisé ainsi que des régimes liés aux accidents du travail.

Source : Graphique A : OCDE, *Base de données des comptes nationaux*; graphique B : OCDE, *Base de données des statistiques de la population active*; graphique C : OCDE, *Base de données des impôts sur les salaires*; graphique D : OCDE (2003), *Transformer le handicap en capacité et estimations de l'OCDE*.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/533826616320>